




M. Romain Baubry
Député des Bouches-du-Rhône

À Paris, le 24 mars 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

 **Amendement adopté : Romain BAUBRY renforce la lutte contre le narcotrafic sur les réseaux sociaux**

Ce lundi 24 mars, à la veille du vote solennel de la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, **un amendement déposé par Romain BAUBRY, député de la 15^e circonscription des Bouches-du-Rhône, a été adopté en séance publique.**

L'article 10 de cette proposition de loi crée une infraction pénale visant la publication, sur une plateforme en ligne, de contenus accessibles aux mineurs et incitant à transporter, détenir, offrir ou céder des stupéfiants. **L'amendement de Romain BAUBRY élargit ce champ aux réseaux sociaux, qui, bien qu'omniprésents dans la vie des jeunes, n'étaient pas couverts par la rédaction initiale du texte.**

Cette précision législative comble un vide juridique : les « services de réseaux sociaux en ligne », comme Snapchat ou Instagram, sont définis séparément des plateformes en ligne dans la loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. **Or, ces outils sont largement utilisés par les trafiquants pour diffuser des messages éphémères, ciblant notamment les mineurs.**

En faisant adopter cet amendement, **Romain BAUBRY et les députés du groupe Rassemblement National renforcent l'efficacité du texte et rappellent que la lutte contre le narcotrafic passe aussi par une adaptation de notre droit aux réalités numériques.**

Romain BAUBRY

Député de la 15^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône

Conseiller Municipal de Sénas

Romain BAUBRY

Député de la 15^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône
126, rue de l'Université 75007 PARIS – romain.baubry@assemblee-nationale.fr – 07 86 62 27 34